

RAPPORT DE JURY EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVE PRIVÉE DE PROFESSEURS DES ÉCOLES SESSION 2017

Introduction :

Pour la cinquième année, l'Académie de Clermont-Ferrand a été sollicitée pour organiser une session de l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs des écoles. Cet examen professionnalisé réservé est ouvert par arrêté du ministre chargé de l'éducation et ses modalités sont définies par l'arrêté du 28 décembre 2012 et son annexe.

Composition du jury :

Président du jury :

KIGHELMAN Henri IA- DASEN Adjoint du Puy de Dôme

Coordonnateurs :

LEON Yves IEN Adjoint à l'IA-DASEN du Puy de Dôme

MARTINET Pierre IEN Académique TICE

Membres du jury :

BIGAY Dominique IEN - Circonscription de Thiers

LANORE Hélène Professeure des écoles - Ecole élémentaire Les Cordeliers – Clermont-Ferrand

GENAUD Patricia Conseillère pédagogique - circonscription de Thiers

Organisation de l'épreuve

19 candidats étaient inscrits pour cette session 2017

11 candidats étaient éligibles et remplissaient les conditions après vérification par les services de la DEC. 11 candidats se sont présentés.

13 postes étaient proposés au concours. 9 postes ont été pourvus.

Cette année, une seule commission a interrogé la totalité des candidats. Elle était composée de 3 membres : un Inspecteur de l'Éducation nationale, une conseillère pédagogique, une professeure des écoles de l'enseignement privé.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les mercredi 25 et jeudi 26 janvier au Centre Régional de Documentation Pédagogique à Clermont-Ferrand (CANOPE).

Une réunion préparatoire a eu lieu le 16 décembre matin au rectorat. Elle avait pour but une présentation des modalités de cet examen professionnalisé réservé.

Dans un second temps, les membres du jury étaient invités à élaborer à partir du dossier de reconnaissance de l'expérience professionnelle du candidat une question touchant à une ou plusieurs activités d'ordre pédagogique.

Cette question, sous enveloppe cachetée, a été dévoilée par les appariteurs et donnée aux candidats lors de la phase de préparation de 30 minutes précédant l'épreuve elle-même.

Le jury a interrogé 7 candidats le mercredi 25 janvier et 4 candidats le jeudi 26 janvier.

La répartition des notes :

Les notes explorent une palette diversifiée et s'étalent entre **6/20 et 20/20**.

4 sont inférieures à 10/20. 7 sont égales ou supérieures à 10. La moyenne s'établit à 12.32/20

Date	JURY	Total des points	Nombre de candidats	Note la + élevée	Note la + basse	Moyenne sur 10
Mercredi 25 janvier	1	86	7	19	8	12.29
Jeudi 26 janvier	1	49.50	4	20	6	12.37
	TOTAL	135.50	11	20	6	12.32

Observations et conseils des membres du jury

Constitution du dossier : Expériences professionnelles et présentation d'un projet pédagogique

Expériences professionnelles : Les candidats doivent veiller à présenter un dossier conforme aux exigences (cf arrêté du 28 décembre 2012 et annexe).

- Il convient de présenter les expériences qui peuvent témoigner de la richesse du parcours professionnel en faisant une brève analyse de ce que l'on en a retiré pour conduire un enseignement dans plusieurs domaines et sur différents niveaux.
- Il est souhaitable d'analyser son parcours, ses expériences et de faire un point d'étape sur ses évolutions personnelles d'enseignant : ses doutes et ses interrogations, les réponses trouvées, les ressources possibles pour prolonger la réflexion.
- on peut également s'interroger sur les niveaux qui n'ont pas été travaillés au travers des différentes expériences et ouvrir à l'ensemble des domaines des trois cycles.
- Les références citées (auteur, concepts présentés...) doivent être connues et maîtrisées.
- Il est fondamental de s'être informé a minima sur les réflexions actuelles engagées au niveau national.
- Il est attendu d'un candidat qui se destine au professorat des écoles qu'il présente un dossier sans erreurs orthographiques.

Projet pédagogique :

- Il doit être le témoin d'une réflexion pédagogique construite avec une présentation de la démarche proposée, du rôle et de la place de l'enseignant, de l'activité proposée aux élèves et des éléments d'évaluation réalisés.
- Il est souhaitable qu'il puisse ouvrir sur la mise en œuvre d'enseignements dans d'autres domaines et/ou sur d'autres niveaux et/ou d'autres cycles.
- Les documents annexés doivent être sélectionnés pour illustrer certains points qui apparaissent importants, en particulier autour de la préparation de la classe.

L'épreuve orale : Cette épreuve se prépare en amont par la connaissance des textes officiels, des programmes, des réformes en cours... Il est conseillé d'élargir le champ de connaissances par des lectures ciblées.

Pour les deux exposés, les candidats disposent de 10 minutes qu'il leur appartient de gérer. L'usage d'une montre ou d'un chronomètre peut s'avérer utile.

Il est regrettable que certains candidats n'utilisent pas la totalité du temps qui leur est donné. Cela est dû, en partie, à un discours mal organisé ou à un manque de réflexion sur le sujet, voire une absence de questionnement.

Au cours de la préparation, il est souhaitable que les candidats prévoient un plan pour présenter leur propos (introduction, développement, éléments d'analyse, exemples concrets pour illustrer un propos, conclusion...).

Exposé de la première partie :

- Les candidats capables de produire un exposé construit, cohérent et argumenté ont été valorisés.
- Au cours de l'exposé, il est important de revenir sur les deux parties du dossier : le parcours professionnel et le projet développé. Certains candidats n'ont pas, ou peu, traité la partie pédagogique par manque de temps, ou par choix parce que peu maîtrisée.
- Les éléments mis en avant sur le parcours professionnel doivent montrer l'étendue des compétences. On peut faire état de doutes et d'interrogations.
- La présentation du projet doit montrer la capacité du candidat à construire des situations d'enseignement dans leur globalité. Il apparaît utile et nécessaire d'en extraire les points forts et les points faibles que l'on peut retenir.
- Etre en capacité de justifier et d'argumenter sur les éléments présentés dans le dossier (choix pédagogiques, fondements théoriques, analyse et critique en positif (ce qui semble avoir fonctionné et pourrait être reconduit) et en négatif (ce qui demanderait à être ajusté)).

Exposé de la deuxième partie :

- Les candidats capables de produire un exposé construit, cohérent et argumenté ont été valorisés.
- Il est important de répondre à la question en veillant à traiter tous les aspects (question principale et compléments) et en mettant en évidence les enjeux sous-jacents.
- Les candidats qui ont su dégager une problématique ont été valorisés.
- Le jury a apprécié que les candidats soient capables de prendre de la hauteur par rapport à leur expérience et d'effectuer des transferts dans d'autres situations.
- Il est souhaitable que les candidats étayent leur propos par des exemples concrets tirés de leur pratique de classe.

Entretien :

- Au cours des deux entretiens, le jury cherche à apprécier les compétences des candidats pour exercer la fonction de professeur des écoles dans toutes ses composantes.
- Les candidats doivent s'attendre à être questionnés sur n'importe quel niveau de la scolarité primaire et sur tous les domaines disciplinaires enseignés. La connaissance des programmes en vigueur apparaît incontournable.
- En appui de leurs expériences, il est fondamental qu'ils se soient interrogés sur la polyvalence du maître. Quelle qu'en soit la richesse, le professeur des écoles ne peut limiter sa réflexion à un seul domaine, sur un seul niveau au sein d'une seule structure.
- Les candidats doivent s'attendre également à être interrogés sur le métier auquel ils se destinent. Le référentiel de compétences est un document incontournable. Certains candidats ignorent son existence.
- Il est important de bien cerner les questions du jury qui peuvent guider la réflexion des candidats.
- En cas de doute ou d'incompréhension, les candidats ne doivent pas hésiter à demander au jury de reformuler et/ou de préciser une question.